



GRESSY FLASH

Numéro 296

28 avril 2024



Nous vous remercions de bien vouloir vous associer à la cérémonie du 8 mai 2024 en souvenir de celles et de ceux qui ont sacrifié leur vie pour que notre nation vive dans la paix et la liberté. Nous vous donnons avec le Conseil Municipal des Enfants rendez-vous le

Mercredi 8 mai à 11 heures - Parvis de la Mairie

d'où nous partirons pour déposer une gerbe au monument aux morts.

Un apéritif amical clôturera cette cérémonie et sera servi dans la salle d'honneur de la mairie.

Madame, Monsieur, Chers Amis,

J'ouvre ce nouveau numéro sur une triste nouvelle. Nous avons eu à déplorer le décès de Monsieur Daniel HÉNAUT qui fut un des premiers habitants du lotissement du Parc Macquer. Ses obsèques se sont déroulées le 19 avril à Gressy.

Elu conseiller municipal pratiquement à son arrivée, il avait eu à cœur de défendre les intérêts des habitants du lotissement contre certaines malfaçons. Aidé de quelques voisins et amis, il a créé l'association « Gressy d'Hier et d'Aujourd'Hui » qu'il a présidée plus de 20 ans avant de remettre cette responsabilité à Monsieur Michel Barbier. Demeuré président d'Honneur, il était passionné par l'histoire, l'architecture et la défense d'une certaine vision de Gressy que nous partageons. Nos relations ont été souvent amicales, de temps en temps compliquées, voire tumultueuses mais après tout, n'est-ce pas normal entre un président défendant les intérêts de son association locale et un maire toujours soucieux de l'équilibre. Il repose maintenant dans ce village qui lui tenait tant à cœur.

A son épouse, ses enfants et ses petits enfants, la municipalité redit sa tristesse et renouvelle ses condoléances et ses souhaits de courage pour affronter cette disparition.

Bien à vous,

Jean-Claude Genès, Maire.

RAPPEL REGLEMENTATION

Vous êtes venus vous installer dans le village récemment ou il y a de nombreuses années ? Vous souhaitez conserver à votre bien sa valeur et son intégration dans le bâti existant ?

Sachez que des réglementations existent et qu'il convient de les respecter : modification de clôture, ravalement, modification de toitures, installation de vérandas, de piscine, ... sont des travaux soumis à déclaration **avant de les entreprendre**.

Nos règles d'urbanisme sont sous le contrôle de la Communauté d'Agglomération à laquelle nous appartenons mais la mairie reste en responsabilité finale dans la rédaction des arrêtés d'autorisation de travaux. Contactez-nous avant de commander la fourniture des matériaux ou de leur mise en œuvre.

De même, vous avez besoin d'utiliser le domaine public pour le stationnement d'une benne, d'un véhicule de travaux, merci de demander une permission de voirie à la mairie qui vous délivrera un arrêté municipal dans des délais très courts.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Samedi 25 Mai	<i>Fête de l'Etang (GAG)</i>
Vendredi 31 Mai	<i>Fête des Voisins</i>
Samedi 15 Juin	<i>Spectacle salle des fêtes (GAG)</i>
Samedi 22 Juin	<i>Fête de fin d'année scolaire et fête du village</i>

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2024

- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, le Pin, Saacy-sur-marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais val-de-Loing
- Adhésion au groupement de commande du SDESM pour la fourniture et l'acheminement des énergies
- Abandon du marché de réfection des courts de tennis pour dépassement des offres par rapport au budget 2024 voté et relance de la procédure
- Gestion du centre de loisirs pour la rentrée 2024-2025



Une sympathique et compétente équipe du SIGIDURS a accueilli plus de 100 familles de Gressy et des environs qui s'étaient préalablement inscrites afin de les former à l'utilisation d'un composteur qui leur

était remis gratuitement à l'issue de cette courte et très intéressante formation.

25 familles de Gressy sont reparties ravies. Les administrés qui n'ont pu être servis peuvent rappeler le N° vert pour une nouvelle inscription : le composteur leur sera livré à domicile aux jour et horaire convenus.

Rappelons une nouvelle fois que depuis le 1er janvier, les collectivités ont l'obligation légale d'apporter une solution à tous leurs habitants pour recycler leurs déchets végétaux. Épluchures de fruits et légumes, trognons, fanes, coquilles d'œuf, marc de café ou encore fleurs coupées... sont destinées à être compostés et à retourner à la nature.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Vendredi 24 mai à 19 heures dans la salle d'honneur de la Mairie.

SECURISATION SCANDIBERIQUE

Une réunion s'est tenue en mairie de Gressy le 25 avril dernier à laquelle assistaient Monsieur Joël Marion, Maire de Compans et son adjoint à la sécurité publique, Monsieur Jean-Marc Donneddu, adjoint au maire de Gressy en charge également de la sécurité publique ainsi qu'un représentant de la police communale de Compans et celui de la police nationale.

Depuis la mise en service de la piste cyclable dite « Scandibérique » qui a déjà été présentée, nous déplorons des incursions répétées de véhicules tentant d'emprunter cette voie



malgré les obstacles installés de part et d'autre des communes de Compans et de Gressy, dans le but d'éviter les embouteillages continus de la RD212.

De plus, des motos et des quads, utilisent également cette voie réservée aux piétons et cyclistes pour rejoindre des espaces où ils peuvent s'adonner au moto-cross dans des espaces boisés isolés.

Face aux risques grandissants d'accidents, il a été convenu de renforcer la surveillance et la sécurité de cette piste, d'y apposer une signalétique supplémentaire afin de permettre aux polices de verbaliser dans les meilleures conditions possibles de réglementation.

Les arrêtés municipaux vont être pris très rapidement et un ajout d'obstacles sur les communes de Compans et de Saint-Mesmes va être effectué.

PROJET PISTE CYCLABLE LA ROSÉE - HONORÉ DE BALZAC

Rappelons que dans le cadre des travaux de « Canamarne » au sud de la commune, travaux qui condamnent actuellement le chemin de La Rosée, ADP a accepté de terminer son intervention sur Gressy en refermant la tranchée qui accueille la conduite des eaux issues du Bassin des Renardières de l'aéroport, par un revêtement type « piste cyclable », afin de joindre le hameau de La Rosée jusqu'à la jonction avec un chemin de culture qui a son origine sur la RD139.

Une piste cyclable et piétonne existe déjà entre la RD139 à l'entrée de Mitry-Mory qui débute à l'arrêt des bus du Lycée Honoré de Balzac. Cette piste de promenade serpente dans le Bois du Moulin des Marais.



L'idée de notre commune, présentée depuis quelques mois, de joindre ces deux pistes arrive à son terme et une réunion est prévue le 17 mai prochain entre les services d'Aéroport de Paris, les communes de Mitry-Mory et de Gressy, la Région Ile-de-France, ainsi que les services de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France, pour avancer sur la réalisation finale de la piste.



La fête des voisins, moment incontournable du calendrier festif de notre commune, se tiendra cette année le Vendredi 31 mai à partir de 19h. Mais, comme l'an passé les habitants de chaque quartier sont bien sûr libres de faire comme ils le souhaitent !

A Gressy les années antérieures 10 pôles ont été créés (DRYADES/DIANE – FLORE – ORPHEE/ORION – CYBÈLE – NAIADES – SYLPHIDES – VESTA – CÉRÈS – CHÂTEAU – VIEUX MOULIN), cette année il serait souhaitable que les responsables de pôles qui aimeraient organiser cette fête se fassent connaître auprès du secrétariat (01.60.26.11.15) au plus tard le jeudi 23 mai ou auprès de Madame Katzmann en charge de l'organisation de ce moment convivial. Vous pouvez la joindre au 06.14.91.13.77. La Mairie apportera son concours comme à l'accoutumé en offrant le vin (1/2 bouteille /personne) et en mettant à disposition les tables et les barnums si nécessaire.

REFECTION RD 139

La réfection de la RD 139 programmée et dont vous avez été prévenus dans nos précédentes éditions va être enfin réalisée.

Les travaux conduits par l'entreprise JEAN LEFEVRE vont commencer par les abri-bus de Gressy le 21 mai prochain et se poursuivront par la remise en état complète du tapis d'enrobé routier jusqu'au giratoire avec la RD 212.

Les travaux intéressant les enrobés se feront de nuit entre 22 heures et 5 heures et l'accès à Gressy ne pourra se faire que par Messy.

Normalement les travaux ne devraient durer que 4 nuits.

Merci de prévenir vos visiteurs et prenez vos précautions.

FÊTE DU VILLAGE : SAMEDI 22 JUIN 2024

L'équipe enseignante, les enfants, le conseil d'école, les parents d'élèves et la municipalité ont le plaisir de vous inviter à participer à la traditionnelle journée consacrée à la fête du village et à la fin de l'année scolaire...ou presque !

En soirée, à partir de 20 heures nous nous retrouverons au traditionnel buffet dressé sur la pelouse du TGV. Depuis l'an dernier nous ne sommes plus autorisés à tirer le feu d'artifice qui était devenu traditionnel car nous ne bénéficions pas d'espace isolé sans arbres et à distance des habitations correspondant aux nouvelles normes imposées. Nous organiserons néanmoins une retraite aux flambeaux pour les enfants qui nous guideront vers la salle des fêtes pour la soirée dansante.



A l'heure actuelle, difficile de faire des pronostics en ce qui concerne la météo mais nous croisons les doigts pour éviter le montage des barnums sur la Place Athéna comme nous avons déjà été obligés de le faire aux deux dernières éditions.

Le conseil municipal a décidé une participation de 10 € pour les adultes résidant à Gressy, la gratuité étant réservée aux jeunes du village de moins de 15 ans. Pour les non résidents, il sera perçu, une participation de 18 € par personne de plus de 10 ans et de 9 € par enfant de 4 à 10 ans.

Comme lors des années précédentes, nous conservons le principe d'imposer le port d'un bracelet pour accéder au site où sera dressé le buffet pour éviter tout abus. Nous comptons sur votre civisme et votre compréhension. Nous vous rappelons la mise à disposition de 300 chaises et des tables en nombre suffisant afin de vous éviter le port de ce mobilier jusqu'au parc ou la place Athéna.

Merci de retourner en mairie le coupon réponse ci-dessous accompagné de votre règlement le plus tôt possible et au plus tard le **mercredi 12 juin**, les bracelets étant distribués aux réservataires à partir du jeudi 13 juin. **Un buffet traditionnel sera concocté par les établissements Willems et nous passerons la commande le 14 juin au soir par rapport au nombre d'inscriptions. Nous ne pourrions donc plus accepter des inscriptions tardives pour éviter les déceptions et énervements des années passées.**

Comme les autres années nous faisons appel aux bonnes volontés pour aider les employés municipaux au montage et démontage des barnums. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie en appelant le 01.60.26.11.15 ou auprès de Monsieur Jean-Marc Doneddu au 06.20.23.20.89. D'avance, un grand merci !

Coupon à remettre à la Mairie

HABITANTS DU VILLAGE :

M. & Mme :seront présents à la soirée du 22 juin 2024

Nombre de participants de plus de 15 ans : x 10 € =€

Nombre de jeunes de moins de 15 ans (gratuit) :

INVITES NON RESIDENTS :

Nombre de personnes de plus de 10 ans :x 18 € =€

Nombre d'enfants de 4 à 10 ans :x 9 € =€

Nombre d'enfants de - de 4 ans :(gratuit)

Ci-joint chèque à l'ordre du « Régie de recettes diverses » d'un montant de :€